



AGENCE BÉNOISE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

N° 0361 -2026/DG/ABSSA/MAEP/DPPC/SECR/SA

COMMUNIQUE

(A l'endroit de tous distributeurs et consommateurs de lait infantile sur le territoire national)

L'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) a été informée par le Système d'Alerte Rapide pour les Denrées Alimentaires et les Aliments pour Animaux (RASFF) de l'Union européenne, d'un dépassement de la limite réglementaire de **céréulide**, composé toxique d'origine bactérienne, dans le lait infantile NURSIE, en provenance d'Irlande et distribué au Bénin.

Ce produit est destiné à une population particulièrement sensible, notamment les nourrissons et les enfants en bas âge. En raison de ce profil de risque, il est classé dans la catégorie des produits dangereux. En conséquence, il est impératif de mettre en œuvre les mesures suivantes pour assurer la sécurité de cette couche de la population :

- Procéder à l'arrêt immédiat de la vente des produits incriminés ;
- Procéder au rappel immédiat des lots concernés déjà vendus ;
- Retirer immédiatement les lots concernés des rayons, des stocks et des circuits de distribution ;
- Diffuser l'information auprès de vos réseaux de distribution respectifs ;
- Procéder à l'arrêt immédiat de la consommation des produits concernés ;
- Retourner ces produits aux lieux d'achat afin que les importateurs puissent les rappeler ;
- Transmettre aux autorités compétentes du Ministère en charge de la Santé, tout signalement ou incident lié à la consommation des produits incriminés.

Les produits concernés et les informations y afférentes sont les suivants :

Nom du produit	Lot n° et DLC ou DLUO
NURSIE 1 FORTINUTRI 400G	2027 09 07
NURSIE 1 900G	2027 09 17

Nous comptons sur votre diligence et votre collaboration pour garantir une gestion rapide et efficace de cette alerte, dans l'intérêt supérieur de la santé publique.



06 MARS 2026

Kinnou J. Kisito CHABI SIKI
Directeur Général